Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DF_25_12_09-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DF-25-12-09

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire (ROB) – Année 2026

Annexe : Rapport

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3 ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé ;

L'élaboration du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire. Ce dernier doit être discuté dans un délai maximum de dix semaines avant le vote du budget et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires et de l'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à débattre des orientations et informations figurant dans le rapport annexé.

Vu les échanges lors de la Commission Finances et mutualisation et du Bureau communautaire du 24 novembre 2025,

Le rapport est présenté aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, décident de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat sur le fondement du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Henri SAVINA